Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 2 Safar 1446
7 Août 2024

N° 92

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2012**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2014**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2018**
Homologation de résolutions **2018**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2019**
Avis aux créanciers..... **2024**
Convocations
Sociétés anonymes **2025**
Sociétés communautaires..... **2028**
Divers
Avis au public..... **2029**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

PLASTICS S.A

Capital : 2 660 000 DT

MF : 012866K A M 000

Siège social : 43 Rue du Sahel Immeuble F 4ème étage Montfleury Tunis

1- Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21-6-2024 enregistré à la Recette des finances rue El Jazira Tunis le 9-7-2024 sous le n°24702221 et déposé au Registre National des Entreprises le 01-8-2024 sous le n°202486438 a été décidé la désignation des membres du conseil d'Administration Mr Souabni Ayed, Mr Souabni Béchir et Mme Souabni Zohra pour 2024-2025-2026.

2- Suivant le Rapport du conseil d'Administration du 24-6-2024 enregistré à la Recette des finances rue El Jazira Tunis le 9-7-2024 sous le n°24702220 et déposé au Registre National des Entreprises le 01-8-2024 sous le n°202486438 a été décidé la nomination de Mr Souabni Ayed Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de la société pour 2024-2025-2026.

2024R02045SANB2

Avis de souscription

Augmentation du capital

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 54 200 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010

Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 9 juillet 2024 a décidé :

- De supprimer le droit préférentiel de souscription et d'augmenter le capital social de la Société en numéraire de la somme d'un million huit cent mille Dinars (1.800, 000 DT), pour le porter de cinquante quatre millions deux cent mille Dinars (54.200, 000 DT) à cinquante six millions de Dinars (56.000, 000 DT) et l'émission au pair de 180 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune, à libérer totalement en numéraire à la souscription. A la suite de la suppression du droit préférentiel de souscription, les 180.000 actions nouvelles émises seront réservées à :

- L'Actionnaire «SOCIETE DE PROMOTION COMMERCIALE» : 180.000 actions.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Au compte indisponible ouvert chez UBCI, Agence Les Jardins de la Soukra, sous le numéro 11012000129008178858.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 6 août 2024 au 5 septembre 2024 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Dépôt provisoire :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 juillet 2024, enregistré le 29 juillet 2024 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis sous le numéro 24502709 quittance 6087 a été déposé le 01 août 2024 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC021072024.

2024R02046SANB2

TUNISIE TRADENET

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique : 0736202X

Siège social : Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27/6/2024, enregistré à la Recette des finances Les Berges du Lac - Tunis, le 10/7/2024 sous le numéro 24706057 quittance n°M077152 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 23 et 26/7/2024 sous le numéro 202482749 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

- Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions spéciales visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs.

- Ratification de la cooptation d'un administrateur.

- Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

- Nomination des membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2026.

- Désignation du cabinet Hilal OUALI en qualité de commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

2024R02048SANB2

Nomination du Président Directeur Général

Nomination du commissaire aux comptes

Société Industrielle de Grillage «SIG»

SA au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

En vertu :

1- Du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax sous Quittance n°M004912 du 29 Juillet 2024, Enregistrement sous le n°24804476

dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax sous le n°202485231 le 31 Juillet 2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Abderraouf Hakmouni, en qualité de Président Directeur Général de la société pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

2- Du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax sous Quittance n°M004916 du 29 Juillet 2024, Enregistrement n°24804480 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax sous le n°202485231 du 31 Juillet 2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Mahmoud Triki Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie commissaire aux comptes, pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

2024X01001SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital de 5 771.730 dinars

Siège social : Z.I. Oued Chaabouni

Route de l'Aéroport km 4 Sfax

Identifiant unique RNE : 011546R

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax, le 30 juillet 2024 numéro de quittance M004955, numéro d'enregistrement 24804516 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 31/7/2024 dossier n°202485973, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Abid aux fonctions de Directeur Général Adjoint pour la durée de son mandat d'administrateur.

2024X01002SANB2

Rappel de Nomination d'Administrateurs Mandat 2023 - 2025

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160, 000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601. Z.I de La Charguia - Tunis

Identifiant unique : 0496781S

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Sancella SA en date du 25 Août 2023 et enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 22 Novembre 2023, Enregistrement n°23709310, Quittance n°M118719, il a été décidé de nommer les administrateurs de la Société : Monsieur Farouk Zouhir, Madame Ashraf Zouhir Ben Amor, la Société SOTUPA S.A représentée par Monsieur Farouk Zouhir, Monsieur Mohamed Karim Trad, Monsieur Ali Amine Ayedi, pour un mandat de trois années venant à expiration avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31/12/2025.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 29 Novembre 2023, Référence Dossier n°2023181474.

2024401985SANB2

Assemblée générale ordinaire

Société SCETPALM S.A

Société anonyme

Au capital de 500000 DT

Siège social : 02 Rue Sahab Ibn Abbad Belvédère - 1002 - Tunis

IU : 1641182W

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/6/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, le 3 juillet 2024 sous le n°24703239, Quittance n°M42426, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 01/8/2024 sous le n°202486499, il a été décidé :

- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des états financiers pour les exercices 2019, 2020, 2021 et affectation des résultats;

- Approbation des conventions règlementées des exercices 2019, 2020, 2021 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Renouvellement de mandats des administrateurs, la société "SCET TUNISIE", la société "HAYATCOM", Said DRIRA, Karim GHARBI, Ahmed CHABCHOUB et Mohamed Amine CHABCHOUB. Leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice 2024 ;

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes, Mr. Tarek ZAHAF pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

Réunion du Conseil d'Administration :

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 28/6/2024 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène, le 3 juillet 2024 sous le n°24803240, Quittance n°M42427, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des Entreprises le 01/8/2024 sous le n°202486499, il a été décidé :

Le renouvellement du mandat du Président Directeur Général Mr Karim GHARBI pour les exercices 2022, 2023, 2024 et fixation de ses pouvoirs.

2024401988SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Moderne Plast - SARL

Z.I. 1100 Zaghouan

Capital : 1 300 000 DT

Siège social : Zone Industrielle 1100 Zaghouan

MF : 0753151 B/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24-6-2024 enregistré à la Recette des finances Zaghouan le 11-7-2024 sous le n°24702902 et déposé au Registre National des Entreprises le 01/8/2024 sous le n°202486447 a été décidé la nomination de Mr Souabni Ayed gérant de la société pour 3 ans renouvelables 2024-2025-2026.

2024R02044SRLB2

Modification des statuts

Société Aouine SARL

Siège social : Av Habib Bourguiba, Ksar Helal

MF : 1269863K

En vertu d'un procès-verbal enregistré à la recette des finances de Ksar

Hellal en date du 3 Juillet 2024 sous le numéro d'enregistrement 24501602, n° de reçu 49580, la société a procédé à une augmentation du capital le ramenant de 70.000d à 910.000 d et elle a modifié l'objet social pour avoir une activité principale de travaux d'électricité et une activité secondaire de maintenance Industrielle. Ce procès-verbal a été publié au registre national des entreprises sous le dossier numéro 202483569 en date du 29 juillet 2024.

2024401962SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de Promotion Immobilière «EL ASR» suarl

Capital de 150.000D

5, Rue Enée Carthage Hannibal Tunis

M.F : 905225X/P/M/000

Suivant P.V de l'AGE en date du 01/10/2010, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 23/8/2011 sous le numéro 11706906, quittance n°67988 dont 02 exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de 1ère instance à Tunis le 14/11/2014 sous le D03392005, il a été décidé :

* Transformation de la forme juridique de la société de SUARL à SARL.

* Démission de la gérante actuelle Mme Bhar Saïda.

* Mme Bhar Saida cède 1500 parts sociales qui représentent la totalité de ses parts sociales dans la Sté au profit de :

- Mr Hassine Mormech 1000 parts sociales d'un montant de cent mille dinars ;

- Mme Imene Malak Mormech 200 parts sociales d'un montant de vingt mille dinars ;

- Mr Ahmed Omar Mormech 100 parts sociales d'un montant de dix mille dinars ;

- Mr Mahmoud Mormech 100 parts sociales d'un montant de dix mille dinars ;

- Mme Khadija Mormech 100 parts sociales d'un montant de dix mille dinars.

2024401968SRUB2

SOCIETE OPTIC CENTER

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 67.820 Dinars

Siège social : 23, Rue Cyrus Le Grand - Tunis 1002

IU : 1415651S

Suivant procès-verbal de l'AGO du 23/7/2024 (enregistré à la Recette des finances Nelson Mandela le 24/7/2024 sous Qn°M058117 En°24703413)

- L'associé unique approuve les états financiers de l'exercice 2023

- L'associé unique a décidé de nommer Mr. Ali Hakim en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois (3) années.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1415651S et dossier n°202484109 le 29/7/2024.

2024401982SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27/6/2024, enregistrement n°24202321, Quittance n°M073989, Mr Mohamed Nour Ben Riadh Abdelkrim, cin n°13487610 a vendu à Mme Fatima Bent Mohamed Tibyaoui, cin n°08622036 la totalité du fonds de commerce sis à la route de Djerba Zarzis exploité pour commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être déposées au local du fonds de commerce sis à la route de Djerba Zarzis dans un délai de 20 jours de la publication dans le jort.

Annonce publiée au journal Essabah du 01/8/2024.

2024T00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances La Nouvelle Matmata, Gabès le 22 juillet 2024 sous le numéro de quittance n°M008405 Mr Zommita Wajdi a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le café situé à rue Mohamed Ali, La Nouvelle Matmata, Gabès à Mr Azzouni Belgacem à la somme de vingt mille dinars (20 .0000 dr) et il a été publié dans le journal «Al Chourouk» le 24 juillet 2024 page 13.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formulées au domicile du vendeur à la rue Jamal Abdenaceur, La nouvelle Matmata, Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2024T00755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé avec signature légalisée le 3/7/2024 enregistré à la recette des finances Dar Chaabene El Fehri le 4/7/2024 sous n°24201961 Quittance n°M042319 Madame Meriam Jazi épouse de Haythem Chanoufi a vendu à Monsieur Chawki Chanoufi la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des produits alimentaires en détail situé à la Rue Docteur Mohamed Souissi Dar Chaabene El Fehri.

Les oppositions seront acceptées au sein du local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un exemplaire de cette annonce a été publié aux journaux le Quotidien et Assahafa le 27/7/2024.

2024T00756FCCC2

Renonciation de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/6/2024 enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis le 12/7/2024 n° de quittance M045548 n° d'enregistrement 24102404 Mrs et Mmes Halima, Fathia, Abderrazak, Mohamed, Fathi, Dhaou, Abdelhakim et Wahid tous enfants de Khalifa Sassi demeurants à Ksar Mrabtine -

Ghomrassen - Tataouine ont renoncé et cédé leurs parts indivises au fonds de commerce sis au 4 place Ali Zouaoui - Tunis destiné à la vente de fruits secs à leur mère Mme Saïda bent Ahmed Abed demeurant à Ksar Mrabtine Ghomrassen - Tataouine.

Toute opposition doit être signifiée à la bénéficiaire Mme Saida bent Ahmed Abed à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du mardi 30/7/2024.

2024T00757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte S.S.P en date du 19/7/2024, enregistré à la recette des finances Raoued le 24/7/2024 sous n°24204235 quittance n°094455, Mr Nader Etwil a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Ali Ben Jabbalah n°8 cité Elghazella Ariana.

Les oppositions doivent être déposées à la même adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 2/8/2024.

2024T00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 05 et 08 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances Rue Jazira 18/7/2024, quit n°M053400, enreg 24202306, Kamel Aouidi C.I.N n°04787764, demeurant à 02 rue 66610 Cité Ibn Khaldoun Tunis a cédé le fonds de commerce exploité vente tissus et vêtement prêt à porter industrie artisanale article parisien dans le local 22 bis rue Sidi Morjani Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Abdelkarim Barhoumi, C.I.N n°04622719 demeurant 14 rue Babounj El Mourouj 2 Tunis.

Les oppositions au montant de la session seront adressées aux deux parties à leurs adresses respectives dans les 20 jours qui suivent la parution au JORT.

Cette annonce est parue au journal Chourouk du 31/7/2024.

2024T00762FCCC2

Vente de bien immobilier

Suivant acte sous seing privé du 8/10/1991, enregistré le 10/10/1991 à la recette des finances Hammam-lif sous n°262 VOL 13. La société de promotion immobilière NOVATOIT a vendu à Mr Ferid Khalfaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°3633292 délivrée à Tunis le 12/3/1976, la totalité du bien immobilier à usage d'habitation situé à la rue Echaraf Fouchana gouvernorat de Ben Arous, objet de titre foncier n°87076 et qui a été doté d'un titre foncier individuel n°75078 Ben Arous. Cette vente a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 25/4/2024.

2024R01870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 29/6/2024 enregistré à la recette des Finances de Radés le 18/7/2024 sous le n°24202186 Quittance n°MO50261, Monsieur Tarek Ben Chrif Ben Amor Ben Salah a vendu à Monsieur Mahdi Ben Hamadi Ben El Hattab El Meregni tout le Fonds de commerce situé au 2 Rue Mahmoud Matri avenue Tayeb Mhiri Radés Ben Arous dont l'objet de devin.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis chez l'acheteur à l'adresse du Fonds de Commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 31/7/2024.

2024R02041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/7/2024 enregistré à la recette des finances de Cité Tadhamen en date du 30/7/2024, n° de quittance M071635 N° d'enregistrement 24204897, Mr Khalil Ben Mnaouir Ben Bachir Daboussi a vendu à Mme Khaoula bent Noureddine Ben Ahmed Zdini. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Restaurant soltane, dans le local sis Route Bizerte Km 4 Mnihla Ariana

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sis 6 rue Mahmoud Matri Sidi Hssine dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 01/8/2024.

2024R02043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra, n° de quittance M045732 N° d'enregistrement 24202251, Mr Mehrez Ben Omar titulaire de la CIN n°00189979 a vendu à Mr Yassine Khalfa. La totalité du fonds de commerce, destiné à la vente d'animaux domestiques et d'outils de pèche, dans le local sis au 69 avenue 2 Mars 1934 Ezzahra Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocate Sonia Khalifa à son bureau sis 2 bis rue Imreou el Kais Lycée Ezzahra Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 3/8/2024.

2024R02049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M038881 ; Monsieur Mohamed Hendiri a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la Rue Jala Gafsa à Madame Mahbouba Saidi. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'Avocat Maître Mohamed Béchir Day rue Habib Bourguiba Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 26/6/2024.

2024S00979FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par le notaire Samir Kaied Meksi et son assesseur Nawel Sahli daté le 02/10/2023 enregistré à la recette des finances de Bekalta le 17/10/2023, Quittance n°M019017, Mme Fatouma Chaouch titulaire de la CIN

n°04097177, identifiant unique n°703250B, a cédé à titre de donation à son fils Souhail Bannour titulaire de la CIN n°06845399 la totalité de fonds de commerce destiné à la vente de fast-food avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la place de l'indépendance à Bekalta.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à la place de l'indépendance à Bekalta dans le délai de vingt (20) jours de la date de la publication de l'acte au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/12/2023 page n°39 et au journal Le Quotidien du 14/12/2023 page n°09.

2024S00994FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession (renonciation) d'une partie d'un fonds de commerce (1/2 du fonds de commerce) en date du 10/5/2024, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 16/5/2024 sous n°24202761 Quittance n°M059155. Mme Féhima CHAARI ép. Abderazek TROUDI, titulaire de la CIN n°01172087 a renoncé, le 1/2 du Fonds de Commerce qui lui appartient du local destiné Maintenance et réparation des véhicules et station de service dénommé «La Bella Auto» (MF : 1044145P) sis à la Rue Hanoun El Hajjem - Kairouan Nord - Kairouan, avec leurs éléments corporels et incorporels. Au profit de Mr Wissern MAJBRI, titulaire de la CIN n°07553618. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 2 août 2024.

2024S00995FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 30-7-2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30-7-2024 quittance n°MO59341 enregistrement n°24205380. Mr Achoura Radhwan, n° de la carte d'identité 03991829, demeurant Rodha Hiboun Mahdia a vendu le fonds de commerce sis à la rue 2 Mars 1934 Mahdia exploité comme Fast-Food Pizzaria, Crèperie, Sandwicher avec ses éléments corporels et incorporels, à Mr Achoura Najeh, n° de la carte d'identité 08250925 demeurant Rodha Hiboun Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de bureau d'avocat Maître Sofien El Hani sis à immeuble Snen rue 2 Mars 1934 Mahdia.

Publié le 31-7-2024 au journal Le Quotidien.

2024S00996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 19/7/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/7/2024 sous n° 242062291, quittance n°M056776 Mr Ahmed Ben Abdelmonom HAMMASS a vendu à Mr POUTEAU Daniel le fonds de commerce exploité au local sis à la rue Mohamed Mhalla Monastir. Les oppositions devront être déposées au local sus-indiqué dans les délais légaux.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 01/8/2024.

2024S01000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/6/2024 enregistré à la recette des finances rue des paradis Ariana le 28/6/2024 sous le n°24206812 quittance n°M085997 Société Damas société à responsabilité limitée immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1545006Q dont le siège social est sis à la rue de l'Environnement Dar Fadhal Soukra 2036 Ariana représentée par son gérant a vendu à la société Espace Wahiba société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1519951B dont le siège social est sis à la rue Ibn Al Jazzar 5020 Jemmal Monastir.

La totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce exploité au local sis à la rue de l'environnement Dar Fadhal Soukra 2036 - Ariana.

Toute opposition à cette vente devra être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce au journal "Alchourouk" le 30/7/2024.

2024S01001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 01/7/2024, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 15/7/2024 sous n°24204382 quittance n°M085552. Mr Seifeddine Zamali, titulaire de la CIN n°08448455 a vendu et cédé à Mr Hamdi Ibn Nasser, titulaire de la CIN n°08491347, la totalité du fonds de commerce du local destiné Tout Commerce (MF : 1268587/E), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Maamoun - Imm. Zardi - Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 3/8/2024.

2024S01004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/01/2019 signé à la commune de Msaken le 30/01/2019 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Msaken le 20/5/2019 sous le n°19201616 quittance n°M062569 Mr Aymen Ben Essahbi Khalfalla (C.I.N n°08443939) représentée par son mandataire Imed Ben Salah Ben Belgacem Graa (C.I.N n°02988673 suivant acte de procuration signé à la commune de Msaken le 6/11/2018 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Msaken le 30/01/2019) a vendu à Mme Ilhem Bent Salem Bouhlel (C.I.N n° 05507523) tout le fonds de commerce sis à Wed Echargui Msaken Route n°1 dont la superficie est 450 mètres carrés affecté à la vente des pièces de rechange et réparation des voitures.

Les éventuelles oppositions selon l'article 5 du contrat de vente doivent se faire entre les mains de l'acheteur dont l'adresse élue Route ceinture 30 derrière l'usine de Fraj Mkhinini Msaken Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 30/7/2024.

2024S01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 18/1/2021 enregistré à la recette des finances de Kalla Sgira en 19/1/2021 Quittance n°002205 Feten Jeberi cède à Sami Kssida le fonds de commerce destiné FAST FOOD sis à Cité El Menezh - Kalla Sigira. Les oppositions se font entre les mains de Maître Moufida Chelly Avocate sis à rue Jawhar Sikili - Jawhara Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 3/8/2024.

2024S01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédiger par maître Mejed Banneni Avocat à Gasrine enregistré à la recette des finances Sbiba Gasrine quittance n°M019449 daté le 14/6/2024 enregistrement 24200801, Mr Abd Sattar Hirmesi (CIN 02740250) a vendu à Md Asma Amemi (CIN 12665405) la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie exploité dans le local sis à la Rue Abo Bakkar Fourati Sbiba Gasrine.

Les oppositions doivent être faites chez maître Mejed Banneni.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 6/7/2024.

2024X01000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 24/7/2024, enregistré à la recette des finances Gremda à Sfax le 29/7/2024 quittance n°M079376 que Maher Toraii titulaire de la CIN n°11030404 et demeurant à el Hincha Sfax a vendu à Dhieddine Abdelmoula titulaire de la CIN n°11093769 demeurant à Sakiett Ezzit Sfax le fonds de commerce ayant pour activité la vente des fruits secs sis à la route lafrane km 1.5 rue 139 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion entre les mains de maître Salma Louati avocate sise Imm jawhara beb bhar Sfax.

Cet acte est publié au sein des journaux Echourouk n°12005 et le Quotidien n°7172 du 01/8/2024.

2024X01005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente de fonds de commerce daté le 24 juillet 2024 enregistré à la recette des finances de Manouba le 26 juillet 2024 quittance n°M062328 enregistrement n°2420378, Amira Trabelsi domiciliée à 10 avenue 4647 Zahrouni Tunis titulaire de la CIN n°08540293 du 12/12/2012 a vendu au profit de Foued Toujeni domicilié au 13 avenue 12373 rue Mechtel Hrairia Tunis titulaire de la CIN n°05155162 du 27/6/2023 le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels de viande et volailles et de produits alimentaires, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1812390D situé à l'avenue Mohammed Ben Younes n°3 Manouba pour un prix total de quinze mille Dinars (15.000.000 dt). Toute opposition à propos de ce fonds de commerce sera faite auprès de l'acheteur Foued Toujeni à l'avenue Mohamed Ben Youness n°3 Manouba de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 30/7/2024 dans deux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2024401979FCCC2

Location gérance libre

SOCIETE MELLOULI ACHOUR SERVICES

Contrat de gérance libre

Suivant le contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances Monastir le 20 juin 2024 sous le n°24301317 quittance n°M026463, rédigé par maître Ramzi Lahmedi ayant l'immatriculation fiscale numéro 1026568HPA, la société Dazzle Investment Group SUARL, représentée par son gérant Mr Anis Thabet titulaire de la CIN n°05613710, loue en gérance libre, une partie du fonds de commerce pour l'exploitation de la buvette, le shop et le service lavage entretien de véhicules ainsi que la vente de lubrifiants le locale est sis à technopole sahline, à la société Mellouli Achour services représentée par ses gérants Mme Feryel Mellouli titulaire de la cin n°08466545 et Mr Haitham Achour titulaire de la CIN n°06935065. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 27/7/2024.

2024S00981FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à Djerba le 3/4/2023 sous le n°M036411, Mm Hadia Ben Eltaif, titulaire de CIN n° 08611577 a loué au profit de Mr ben Eltaif Faouzi titulaire de la CIN n°05068138, la totalité de ses parts du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de vêtements et Tissus sis au local situé à la rue de Abdelhamid Alkadhi Houmet Souk Djerba pour une durée de deux ans renouvelables à partir de 01/4/2023 jusqu'au 31/3/2025.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette publication a été publiée aux Journaux "Essabeh et le Temps" le 20/7/2024.

2024401969FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 3 Août 2007 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 6 novembre 2012 quittance n°M050713 enregistrement 12302923.

Mr. Kamel ben Noureddine Chérif cin 0260224 a loué le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour

vendre de la volaille sis à la rue Halfaouine n°89 à Mr. Mohamed Aymen Sghaiir CIN n°04718747.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 Août 2024.

2024401983FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Association «Amen» pour la Famille et l'Enfance

La Présidente : Madame Mariem Chebbi - CIN : 04686376

Trésorière : Madame Atouani Essia

Sujet : Culturel

Siège social : 08 Rue 4152 Semran, Tunisie

- Contribuer à la diffusion de la culture et de la créativité intellectuelle auprès des enfants.

- Contribuer à la promotion des valeurs culturelles, à la sensibilisation de la famille et des enfants et à la diffusion de l'esprit de citoyenneté dans la société.

- Coopérer et promoteur les relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

2024T00758APSF1

Constitution d'un Syndicat des propriétaires du complexe immobilier

Résidence Sarra à El Mourouj SIX

Selon le procès-verbal d'une réunion en date du 12/5/2024, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 21/5/2024, Quittance n°M048407 enregistrement n°24702693.

Il a été décidé de constituer un syndicat du logement :

- Le Nom : Syndicat des propriétaires du complexe immobilier Sarra à EL Mourouj 6

- Siège social : Rez-de-chaussée complexe immobilier Résidence Sarra Mourouj 6

Les objectifs : Entretien et réalisation de toutes opérations administratives et financières.

- Les Membres :

1- Le Président du syndic : Arbi Beji

2- Le Secrétaire Général : Saleh Chroudi

3- La Trésorière : Imen Hazgui

4- Membre : Lamia Krakeb Chatti

5- Membre : Nader Missaoui.

2024R02037APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Tenis Medjez el Bab

Siège social : Rue Abou Nawes cité el Azima al Awel Medjez el bab.

Objectifs : Formation et encadrement des jeunes et développement des capacités physique et technique

Membres :

Président : Khalil al Chaouachi

Secrétaire générale : Hajer al Khedhiri

Trésorier : Sakhr Tarek al Bannouri.

2024R02051APSF1

Constitution d'un Syndic

Dénomination : Syndic des propriétaires immeuble NOUR PALM

Siège : Immeuble NOUR PALM Rue Tahar SFAR - MAHDIA

Accord de la municipalité de Mahdia n°271 ; du 12/01/2023

PV de l'Assemblée Générale Annuelle (diverses résolutions) : enregistré à la recette des finances de Mahdia le 27/10/2023 sous n° de Quittance 62982 et n° d'Enregistrement 22704465

Président : Mabrouk Elmajri

Secrétaire Général : Mohamed Néjib Ayoub

Trésorier : Safoine Ayoube

Membres : Naoufel M'ayez; Najd Ayoub.

2024S00992APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Dream El Jamilette

Objet : Culture et divertissement

Siège : Rue Nouri Gahbiche - Khzema Ouest 4071.

Attributions :

- Nous cherchons à préserver le patrimoine culturel.

- Participer à des activités culturelles.

- Participation à des festivals, événements culturels et activités caritatives.

Fondateurs :

Présidente de l'association : Aloui Jamila

La secrétaire générale : Mme Ahlem ben Mrad

Trésorier : M. Zied Al-Sheikh Ahmed.

2024S00997APSF1

Homologation de résolutions

Constitution du syndic des propriétaires de la résidence «Ennesrine»

Sise à Yasmine Hammamet Sud

Conformément aux décisions prises par les procès-verbaux des deux assemblées électorales générales du Syndicat des Résidents et Propriétaires de la résidence Ennesrine sise à Yasmine Hammamet Sud, qui se sont tenues dans la même résidence le 7 juillet 2024 et le 21 juillet 2024, déposé à la recette des finances à Hammamet le 24 juillet 2024 sous le numéro d'enregistrement 24804321, quittance numéro M114323. Une rectification matérielle dans la deuxième page du procès-verbal concernant le nom du Trésorier Ahmed Bejaoui est déposé à la recette des finances le 31 juillet 2024, sous le numéro d'immatriculation 24804447, quittance n°M116115, et déposée à la municipalité d'Hammamet le 1er août 2024.

Les propriétaires de la dite résidence ont désigné les membres du bureau de gérance du syndic pour un mandat d'une année à partir du 21 juillet 2024 comme suit :

- Monsieur Mohamed Hassan Kouki : Président

- Monsieur Moncef Hizaoui : Secrétaire général

- Monsieur Ahmed Bejaoui : Trésorier

- Et 5 Membres : Hajer Mejri, Essia Meddeb, Hamdi Jaiidi, Samir Dardoumi et Mondher Chebi.

2024R02050APSF2

Groupement de Développement Agricole FEIDH ELMETHNEN 1

Siège social : Feidh El Methnen 1 - Sbeitla - Kasserine

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 21/4/2024 enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 20/5/2024 sous n°24701381 Quittance n°M035645, il a été décidé la nomination d'un nouveau comité qui se compose :

- Président : Walid Ben Ahmed Mahfoudhi

- Trésorier : Sabri Ben Habib Missaoui.

2024S00978APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire élective du syndic des copropriétaires «SYNDIC LES PARCS» 27 Av. Mustapha Hjaej 2080 Nlle Ariana tenue le 14/7/2024, enregistré à la recette des finances sise à la cité administrative Ariana sous le n°24705022 reçu n°M087712 ont été élu :

Mme Bilhiya Samiya : Présidente

Mr Ben Mahmoud Mounir : Trésorier

Mr Fares Mourad : Secrétaire général.

2024401887APSF2

Constitution du Nouveau Bureau du conseil d'administration

«La SOLIDARITE» MUTUELLE DE LA SANTE

7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 tenue le 2 Mars 2024 à l'hôtel «Palm Marina» à Sousse, la date de sa tenue a été publiée au journal officiel n°15 du 2 Février 2024 et suite au procès-verbal du conseil d'administration de la mutuelle réuni le Mercredi 13 Mars 2024 au siège de la mutuelle sis 7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - Tunis et enregistré à la recette des finances sous le numéro 24802688 et qui a discuté l'ordre du jour suivant :

- Evaluation de l'assemblée

- Etude de la Motion.

- Constitution du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Une copie du P.V a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 31/7/2024 n° du reçu 2024F11328550.

Après délibération l'ensemble des élus ont désigné à l'unanimité Mr. Fenniche Moncef président d'honneur de la Mutuelle et membre du conseil d'administration.

Les membres ont approuvé la constitution du nouveau bureau comme suit :

- Président : Chourabi Ali

- Vice-présidente : Allouche Sameh

- Secrétaire Générale : Hezzi Naima

- Secrétaire Générale adjointe : Khmiri Anissa

- Trésorière : Abdel Hakk Amel

- Trésorier adjoint : Hmam Walid

- Trésorière adjointe : Arfaoui Sana

- Membre : Nasri Naima

- Membre : El Aid Dhouha

- Membre : Ben Ammar Rania

- Membre : Kacem Kamel

Election des commissaires aux comptes pour l'année 2024 :

- Hammami Noura

- Gagui Leila

- Balhouane Mourad.

2024401986APSF2

Constitution du conseil d'administration

"La FRATERNITE"

MUTUELLE DES RETRAITES

11 Rue de Monastir Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 de La Mutuelle Des Retraités tenue le 1 Mars 2024 à l'hôtel «Palm Marina» à Sousse, la date de sa tenue a été publiée au journal officiel n°15 du 2 Février 2024 et suite au procès-verbal du conseil d'administration de la mutuelle réuni le Mercredi 13 Mars 2024 au siège de la Mutuelle sis au 11 Rue de Monastir - Bab Saadoun - Tunis et enregistré à la recette des finances sous le numéro 24802690 et qui a discuté l'ordre du jour suivant;

- Etude de la Motion.

- Constitution du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Une copie du P.V a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 31/7/2024 N° du reçu 2024F76390039.

Après délibération l'ensemble des élus ont désigné à l'unanimité Mr. Fenniche Moncef président d'honneur de la Mutuelle Et membre du conseil d'administration.

Les membres ont approuvé la constitution du nouveau bureau comme suit :

- Chabbeh Hafedh : Président

- Dridi Ezzeddine : Vice-président

- Braa Rachid : Secrétaire Général

- Belhadj Mongi : Secrétaire Général adjoint

- Kouki Raoudha : Trésorière

- Deli Mounia : Trésorière adjointe

- Chikaoui Meriam : Trésorière adjointe

- Bahless Hsan : Membre

- Ridène Mohamed : Membre

- Bouanane Rafika : Membre

Election des commissaires aux comptes pour l'année 2024 :

- Ben Moussa Moustapha

- Jraidia Raja

- Fallah Noureddine.

2024401987APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet Maître Mondher Saïghi
Tél : 56.763.343
MF : 000/P/A/323531S

Poursuivant : l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S A, RC N°B19321997, ayant son siège au 139 Avenue de la Liberté le Belvédère 1002, Tunis.

Partie saisie : 1- Chérif Trabelsi, CIN n°05418330, demeurant au 35 rue Korbous Le Kram Ouest, Tunis.

2- Hédia Faleh, CIN n°05417585, demeurant au 2 rue Diwan Le Kram Ouest, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°97894 Tunis dénommé «Mesk 3» consistant en un appartement de 83 m² et les 1000/10000 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n°97877 Tunis, sis au 1er étage de l'immeuble C résidence Sidi Bousaid Le Kram Ouest prés de la rue Bir Helou, le dit appartement se compose d'un salon avec un balcon, 3 chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain. Les murs extérieurs en briques, le plafond est en béton armé à 3 mètres de hauteur, le parterre est en carrelage et les portes en bois, l'appartement est équipé de toutes les commodités.

Mise à prix : 114.000, 000 DT frais en sus.

Date et lieu de la vente : 3 Septembre 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère Instance de Tunis.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier des charges au greffe de la chambres des criées prés du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2024T00760VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Après réduction de la mise à prix de 40% dans l'affaire n°1387

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat auprès de la cour de cassation

Bureau 23 immeuble Essid - Route Tataouine Médenine

1- Créancier poursuivant :

Habib Ben Mabrouk Mcharek, retraité, demeurant à hassi jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Médenine.

- En sa qualité de saisissant.

2- Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Mcharek, sa profession le travail, demeurant à hassi jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine.

-En sa qualité de saisi.

3- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain situé en face du poste de police à Hassi Jerbi, Zarzis, gouvernorat de Médenine ouvrant sur la route principale de Djerba clôturé par un mur sur les quatre cotés contenant une ancienne maison constituée de deux parties la première presque en ruine avec un plafond en bois, la deuxième est elle-même devisée en deux parties dont la première son plafond en dalle béton et l'autre son plafond est en coupole (camr). Ces deux plafonds doivent être rénovés.

La maison susmentionnée se compose de deux chambres dont le plafond est en coupole, une chambre dont le plafond est avec ancien bois, deux chambres avec plafond en dalle béton, deux toilettes dont le plafond est en dalle béton et deux petits couloirs avec un petit espace au milieu sans plafond.

Ledit terrain est limité par :

- Au sud : Hédi ben Mabrouk au long de 10,50 m d'un coté et dans un autre une piste ensuite une propriété de l'autrui au long de 5,15 m.

- A l'est : Propriété de Kameleddine Mcharek au long de 20/70 m.

- Au nord : Propriété de Tawfik Mcharek d'un coté au long de 6/70 m, ensuite inclinaison vers le nord au long de 9/65 m, puis l'entrée liant ledit terrain à la route principale entre Djerba et Zarzis au long de 5,60m.

- A l'ouest : Propriété de Hédi ben Mabrouk Mcharek au long de 17/39 m ensuite inclinaison vers l'ouest au long de 02,56m, puis se poursuivant vers le sud au long de 15/19 m.

La surface totale du terrain est de 366 m².

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante-dix-huit mille et soixante dinars (78.060.000) d'après l'estimation faite par l'expert à Médenine.

Mr. Aymen Latrach selon son rapport daté le 6/9/2023 en vertu de l'ordonnance sur requête n°178691 rendue par le président du tribunal de première instance de Médenine le 02 Août 2023.

Le tribunal statuant sur les ventes aux enchères publiques le 15/7/2024 a rabaissé la mise à prix initiale de quarante pour cent (40%) dans le cadre de l'affaire n°1387 sans prendre en compte les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le mercredi 28/8/2024 à partir de 9 h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail.

NB : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier des charges est Possible au greffe du tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2024R02053VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 28/8/2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2.

Poursuivant : Sté Zarzis Béton, société à responsabilité limitée inscrite au registre national des entreprises sous le n°0817395Y, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble la perla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Nedir Ben Mohamed Ben Ahmad Zweri CIN n°05248561 demeurant à Route Matar km 2 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété situé à Route Matar km 2 dans une rue secondaire liée à la ceinture attachant la route de Matar à la route de Menzel Chaker Sfax. Clôturée des quatre cotés d'une superficie totale de 342 m² elle est borné au sud par la propriété de ben rhayem, à l'est par une entrée impasse, au nord par une entrée impasse et à l'ouest une rue. La propriété saisie contient une maison de deux étages. Un rez-de-chaussée d'une superficie de 123 m² dont le sol carrelé et le toit en béton se compose d'un séjour une salle à manger une cuisine avec une armoire murale et des murs en faïence un hall dont un escalier allant au 1er étage une véranda et une salle de bain non équipée. Un premier étage d'une superficie de 116 m² se compose de 4 chambres dont trois avec balcons menant à un espaces non couvert une salle de bain équipée de 3 pièces sanitaire et des murs en faïence et sol en parterre un escalier allant au 2ème étage.

Mise à prix : est fixée à deux cents dix-sept mille dinars (217.000.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat. La licence du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2024X00961VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 et ce le mercredi quatre septembre deux mille vingt quatre (4/9/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Monsieur Khaled Ben Hassen, sa profession commerçant, élisant son domicile légal pour cette affaire à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Les débiteurs saisis : Les héritiers du défunt Meftah Ghribi qui sont : 1/ Sa veuve Agrbia Bent Béchir Ben Belfeki, sans profession, 2/ Ses enfants qui sont : Khaled Ghribi, Walid Ghribi, Faiçal Ghribi, leurs professions Ouvriers journaliers, les numéros de leurs cartes d'identité inconnues, domiciliés à la Route de l'Aéroport km 3 Oued Chaabouni Sfax, qui ont élu leur domicile au Bureau de Maître Adlène Sarbaji ayant son étude à l'Escalier B 3ème étage Immeuble Intilaka Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant une superficie de 240,70 m² clôturée des quatre côtés sise à la Route de l'Aéroport km 3 Oued Chaabouni Sfax, limitée au Sud par Nouri Kamel, à l'Est par Zouari au Nord par Souyah et à l'Ouest par une Rue d'où son accès. Il a été édifié sur cette parcelle un logement au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage supérieur se composant comme suit : 1/ Le rez-de-chaussée couvre une superficie de 147 m² ayant son entrée qui se trouve du côté Ouest, il comporte une véranda du côté Sud Ouest couverte, un hall dont les murs sont revêtus de faïences d'une hauteur de 2 m, un grand salon de réception comportant une porte du côté Sud menant à une véranda Ouest, 3 chambres et un couloir, son sol est carrelé et ses murs sont revêtus de faïence ayant une hauteur de 2,5 m, une cuisine équipée, son parquet est en parterre, elle a une fenêtre du côté Est et une porte ouvrant au Sud donnant accès à une véranda du côté Sud Est comportant un "Majel" et une salle de bain équipée, on trouve des escaliers du côté Ouest donnant accès à l'étage supérieur et précisément à l'appartement qui occupe le côté Nord et des escaliers du côté Est donnant accès à l'étage supérieur et précisément l'appartement qui occupe le côté Sud.

L'étage supérieur comporte deux appartements le premier a une superficie de 99 m² dont l'accès se fait par des escaliers du côté Ouest, il comporte une cuisine équipée, une salle d'eau, un couloir, une salle de réception vaste, une terrasse Sud Est et des escaliers intérieurs menant au deuxième étage qui comporte deux chambres, une salle d'eau équipée, un couloir, et une terrasse du côté Sud.

Le deuxième appartement a une superficie de 107 m² dont l'accès se fait par des escaliers du côté Est, il comporte un hall, 2 chambres, une cuisine équipée, une salle d'eau équipée, un couloir et des escaliers intérieurs menant au deuxième étage qui se compose d'une chambre une salle d'eau équipée. Tout l'immeuble est équipé par le courant électrique et l'eau potable.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant aux parties saisies a été fixé par l'expert judiciaire des affaires foncières Madame Leila Mseddi suivant ordonnance sur requête à deux cent quatre vingt six mille deux cent sept dinars (286.207,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X00984VEPA1

Vente d'un immeuble

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Le saisissant : FERSI Fakher, CIN n°01341250, Rue Hsan Hosni Abdelwaheb n°29 Sakiet Ezzit Sfax.

Le saisi : FAKHFAKH Mahmoud, CIN n°08847506, n°202 Rue des Martyrs Gremda - Sfax.

L'immeuble saisi : Toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local sis à la route de Gremda km 7 Sfax, il concerne un terrain de terre bâti de deux étages, clôturé de tous ses cotés son entrée est de l'est de deux grandes portes : le rez-de-chaussée : d'une surface de 126 m² son entrée est de l'est son sol avec les carreaux de carrelages, il contient véranda sud est, au centre chambre contenant une fenêtre au sud une chambre d'accueil contenant une Fenêtre de l'est, une porte à la véranda une chambre contenant deux Fenêtres du sud et de l'ouest, un couloir contenant une armoire, une salle de bain, une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine. Le 1er étage : d'une surface de 137m² ses escaliers sans toit du coin sud est son rentrée est de l'est son sol avec les carreaux du carrelage, il contient un couloir et une chambre d'accueil contenant une fenêtre de l'est et une porte fenêtre du sud ou un balcon et une chambre contenant une fenêtre de l'est et une chambre centrale ; une autre chambre contenant une fenêtre de l'est et une salle contenant une fenêtre du sud une salle de bain une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine contenant une fenêtre du sud et une porte de l'ouest ouverte sur un balcon, tout le local est équipé par le courant électrique et de l'eau.

Ses frontières : Du Sud yaich, de l'Est entrée de 8 mètres, du Nord Fakhfakh Imed et Mongi, et de l'Ouest Kammoun.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers le nord 12 ,00 m, vers l'ouest 28,30 m, vers le sud 0,65 m, vers l'ouest 1,70 m vers le sud 11,25 m vers l'est 30,50 m.

La mise à prix : Cent soixante quatre milles cinq cents Dinars (164.500.D000). Pour Toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax2.

Chambre des ventes immobilières le Mercredi vingt huit Août deux mille vingt quatre (28/8/2024) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendant les heures de travail administratif; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2024X00985VEPA1

Vente Immobilière après réduction

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Le Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB au nom de son représentant légal inscrit au registre national des entreprises RNE sous le n°0003755C, demeurant à son siège social route de Tunis km 0.5 Sfax.

Partie saisie : Mohamed Assila titulaire de la Carte d'identité n°03846326 demeurant à rue Maghreb Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A12 - Sfax 3000. M.F 000 PA630188K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à rue Maghreb Arabi Chabba Mahdia, limité au sud, à l'est par une rue, à l'ouest Alouwen et au nord héritiers Mansour, la superficie totale du terrain est 930 m², les murs de la clôture sont bâtis en briques. Le local contient un grand dépôt dont la superficie est 254 m², contenant une charpente métallique dont les murs sont en briques, et le toit est en tôle ondulée, et un petit dépôt dont la superficie est 30 m² dont les bases sont en béton armé et les murs sont en briques.

Mise à prix : Trois cent cinquante et un mille trois cent douze Dinars (351.312d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi quatre septembre deux mille vingt quatre (4/9/2024) à neuf heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Mahdia Rue Taieb Mhiri Mahdia.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X01004VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Noomen Belmabrouk

Avocat à Sfax

3 rue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 6ème étage Sfax

Tél : 74 210 019

Le saisissant : Smaoui Aida demeurant à Sfax.

Le saisi : Abdelkader ben Mokhtar Makni demeurant à la route Gremda km 5.5 immeuble Hachicha Sfax.

L'immeuble saisi : 1/2 d'indivision de demi indivision avec sa femme Nadia Ayadi d'une villa de surface globale 483 m² avec un studio sis à la route taniour km 9 avenue de l'Afrique Sfax.

La saisie ne concerne qu'une partie de la maison.

Mise à prix : soixante douze mille et cinq cents dinars (72.500.000d).

Date et lieu de la vente : Tribunal de 1ère instance de Sfax le 26/8/2024 à 9 heures.

Remarque : pour plus de renseignements : consultez le cahier des charges, ou le Maître Noomen Belmabrouk.

La visite de l'immeuble s'effectue tous les jours pendant les heures du travail.

2024X01011VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la Cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie :

Société Riadh de Conserves Alimentaire «SORICA» SARL, RC n°B143021999 dont le siège est à la Goulette 22 rue Habib Thameur

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain objet du TF 39354 Ben Arous d'une superficie de 10000 m² sis sur la route reliant El-Mhamdia à Sidi Fraj à Ben Arous et sur lequel est édifié un local de 1075 m² couverts de charpentes métalliques entièrement détruit.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre-vingt quatorze mille cent soixante-huit Dinars 650 millimes (94168,650 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 28/8/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024401954VEPA1

Vente par adjudication

Maître Adel Ben Arfa

Avocat près la cour de cassation

Rue Hédi Chaker El Kef

GSM : 78.203.459

M.F : 614106/X

Les créanciers saisissants : El Houssin Ben Mohamed Ben Ibrahim Nefaa et Monjia Bent Mohamed Ben Ibrahim Nefaa, résidents à Rue Béja n°7 Kef.

Débiteur saisi : Chalbia Bent Mohamed Ben Ibrahim Nefaa et Aicha Bent Mohamed Ben Ibrahim Nefaa, résidentes à Rue Béja n°7 Kef.

Avocat poursuivant : Maître Adel Ben Arfa Avocat près la cour de cassation, Rue Hédi Chaker 1 Kef.

La désignation de l'immeuble saisi : l'immeuble saisi est un immeuble immatriculé objet du titre foncier n° 11061 Kef, appelé «DAR EL HANA» à cité «BASATIN» Kef niveau rez-de-chaussée composé d'un garage et des escaliers menants au premier étage qui est constitué d'une salle de séjour, 3 chambres, une cuisine, un débarras, une salle de bain et deux cours non couvertes, c'est un logement ancien et de moyenne gamme mais il est solide sur le plan architectural et reste ferme à ce jour avec une superficie totale 183 mm dont 165.350 mm est couverte.

La mise à prix : Le prix d'ouverture est égal à cent quatre vingt six mille deux cent quatre vingt dix sept dinars cinq cents millimes (186297.500 dt)

La date, l'heure et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu : L'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières le 9 septembre 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs. Toute personne, souhaitant participer, peuvent consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Il est impératif que les enchères ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat.

2024401977VEPA1

Vente par adjudication

Maître Adel Ben Arfa

Avocat près la cour de cassation

Rue Hédi Chaker El Kef

GSM : 78.203.459

M.F : 614106/X

Les créancières saisissantes : Les héritiers d'Ahmed Ben Youssef Abidi : Soumaya et Ahlem et Houda et Hanen Bent Ahmed Ben Youssef Abidi, sans emploi, résidentes à Cité Sakhra Kef.

Débitrice saisie : Mabrouka bent Ahmed Ben Kdhiri Yaakoubi, résidente à la Cité Swani Aneb n°236 Kef.

Avocat poursuivant : Maître Adel Ben Arfa Avocat près la cour de cassation, Rue Hédi Chaker 1 Kef.

La désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble saisi est un immeuble non immatriculé : un logement du type «SAFSAF» programme de construction de la «Société Nationale Immobilière de Tunisie» 1995 à cité Swani Aneb Kef sur un terrain rectangulaire niveau rez-de-chaussée avec une superficie totale 117 mm dont 100mm est couverte, constitué d'une salle de séjour, deux chambres, une salle d'eau, une cuisine en train de construction et une terrasse arrière. Le tout est séparé par couloir qui se termine par l'unique et la principale entrée de l'immeuble, ce dernier est limité à l'est par un escalier.

La mise à prix : Le prix d'ouverture est égal à quatre-vingt mille trois cent cinquante dinars (80350 dt)

La date, l'heure et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu : L'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières le 9 septembre 2024 à partir du 9h du matin devant le tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs. Toute personne, souhaitant participer, peuvent consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Il est impératif que les enchères ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat.

2024401978VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance d'Ariana annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 28/01/2022 suivant le quittance n°M001009 à la demande de la : BH Bank (anciennement Banque de l'habitat) contre Faycal Ben Ahmed Sghaier et Nabil Ben Ahmed Sghaier en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°280.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal. Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilie est élu le droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, à peine de nullité, être rappelées dans tous les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2024T00759VEPA2

Avis aux créanciers

Société APPROCA - SARL

MF : 1094324S

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 01/7/2024 dans l'affaire n°309/2021, il a été décidé ce qui suit :

La déclaration de la faillite de la société APPROCA située au 42 bis à la Zone Industrielle Mghira 2, Fouchana et la fixation de la date du 29/3/2022 comme date de cessation de paiement

- La nomination de Monsieur Noureddine AYOUB, comme syndic de faillite sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère. (Tél 71 843 062 - 98 541 481) sous contrôle du Juge Commissaire Madame Mariem KANZARI.

Les créanciers de la société APPROCA sont invités à inscrire leurs créances envers la société, au bureau du syndic de faillite dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT et 30 jours pour les créanciers non résidents.

2024R02038VEPA2

Clôture des procédures de Faillite de Jamel Rekik

RC : A1356231997

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax en date du 21 Novembre 2023 le syndic de faillite Mr Bilel Hachicha déclare la clôture des procédures de faillite de Mr Jamel Rekik titulaire du Registre de Commerce n°A1356231997 et la récupération de tous ses droits.

2024X00992VEPA2

Cession aux tiers

SOCIETE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

«HOTEL MAJESTEY» S.A

Capital social : 4800 000 DT

RC : B121881996

MF : 0425280 H/A/M/000

Siège social : 1 Rue du Canada - Tunis

En vertu de la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis du 25 avril 2024, il appert ce qui suit :

- Cession de l'ensemble de la SOCIETE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «HOTEL MAJESTEY» S.A aux tiers.

- La cession.

- Désignation de Mme. Sihem SLITI en tant que juge contrôleur

- Désignation de Mme. Awatef MARZOUKI FITOURI en tant que contrôleur à l'exécution en l'autorisant à préparer le cahier des charges après avoir évalué l'actif de la société sous contrôle du juge contrôleur Mme Nesrine Ben Hfaiedh et à faire les publications nécessaires de cette décision auprès du RNE, de la Conservation Foncière et au JORT.

2024401966VEPA2

PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE DE LA SOCIETE DE TOURISME

HOTEL KHEOPS

IU : 12743Z

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Nabeul dans le cadre de l'affaire n°39, en date du 11/7/2024, il a été décidé :

- L'ouverture des débats dans l'affaire et sa représentation à l'audience du 3/10/2024.

- L'éviction du gérant Samir Sassi de la gérance de la société de tourisme hôtel Khéops.

- L'éviction du gérant Foued Sassi de la gérance de la société de tourisme et de développement hôtel les pyramides.

- Remplacer le contrôleur d'exécution Monsieur Badreddine AIFA par Monsieur Mohamed HAOUIDHEK, qui sera chargé de gérer les deux sociétés jusqu'au jugement.

- Retourner le dossier à Monsieur le Juge contrôleur pour faire une visite sur les lieux avec le contrôleur à l'exécution pour diagnostiquer la situation réelle des deux sociétés et déterminer si l'une ou toutes les deux sociétés sont en arrêt d'activité.

- Autoriser le greffier du tribunal à informer le contrôleur d'exécution Monsieur Mohamed HAOUIDHEK de la décision de sa nomination pour qu'il réalise les publications légales conformément à la loi y compris le RNE de deux sociétés.

L'administrateur judiciaire invite les créanciers de la société SAVOS à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis au Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71887788, mail : mohamed.haouidhek@aumac.tnet ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

2024401975VEPA2

PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE DE LA SOCIETE DE TOURISME ET DE DEVELOPPEMENT

HOTEL LES PYRAMIDES

IU : 0002478W

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Nabeul dans le cadre de l'affaire n°39, en date du 11/7/2024, il a été décidé :

- L'ouverture des débats dans l'affaire et sa représentation à l'audience du 3/10/2024.

- L'éviction du gérant Samir Sassi de la gérance de la société de tourisme hôtel Khéops.

- L'éviction du gérant Foued Sassi de la gérance de la société de tourisme et de développement hôtel les pyramides.

- Remplacer le contrôleur d'exécution Monsieur Badreddine AIFA par Monsieur Mohamed HAOUIDHEK, qui sera chargé de gérer les deux sociétés jusqu'au jugement.

- Retourner le dossier à Monsieur le Juge contrôleur pour faire une visite sur les lieux avec le contrôleur à l'exécution pour diagnostiquer la situation réelle des deux sociétés et déterminer si l'une ou toutes les deux sociétés sont en arrêt d'activité.

- Autoriser le greffier du tribunal à informer le contrôleur d'exécution Monsieur Mohamed HAOUIDHEK de la décision de sa nomination pour qu'il réalise les publications légales conformément à la loi y compris le RNE des deux sociétés.

L'administrateur judiciaire invite les créanciers de la société SAVOS à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis à Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71887788, mail : mohamed.haouidhek@aumac.tnet ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

2024401976VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DIGITAL VIRGO TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : 7, Rue Hassib Ben Ammar, Les Berges du Lac 1, 1053 - Tunis

Identifiant unique : 0937960Y

Matricule fiscal : 0937960 Y/A/M/000

Les actionnaires de la société DIGITAL VIRGO TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le jeudi 5 septembre 2024, à dix heures (10h) aux locaux de la société Digital Virgo Tunisie, sises au 7, rue Hassib Ben Ammar, les Berges du Lac I, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et modalités de tenue et de réunion de l'Assemblée,

2. Lecture et approbation du rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du Code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Renouvellement des mandats des Administrateurs ou nomination de nouveaux administrateurs;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026;

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02033SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DIGITAL VIRGO TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : 7, Rue Hassib Ben Ammar, Les Berges du Lac 1, 1053 - Tunis

Identifiant unique : 0937960Y

Matricule fiscal : 0937960 Y/A/M/000

N° CNSS : 252649-61

Les actionnaires de la société DIGITAL VIRGO TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, devant se tenir le jeudi 5 septembre 2024, à dix heures trente minutes (10h30) aux locaux de la société Digital Virgo Tunisie, sis au 7, rue Hassib Ben Ammar, les Berges du Lac I, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et modalités de tenue et de réunion de l'Assemblée,

2. Approbation de la fusion-absorption réalisée par une société du groupe DIGITAL VIRGO sur l'actionnaire majoritaire de la Société;

3. Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la Société;

4. Adoption de nouveaux statuts pour la Société;

5. Pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation des formalités relatives à l'opération de fusion-absorption réalisée par une société du groupe DIGITAL VIRGO sur l'actionnaire majoritaire de la Société;

6. Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02034SANB3

Convocation

SOCIETE ESMERALDA IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc D, 5ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0957277W

Messieurs les actionnaires de la Société ESMERALDA IMMOBILIERE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2024 à dix heures (10 h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023
- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023
- Approbation d'opérations
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Nomination des membres du conseil d'administration
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à onze heures (11h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02036SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MOEZ BOURAOUI TURKI «PRISTINE»

Société anonyme

Capital social : 5.625.000 Dinars

Siège social : Henchir kefia rouyguia Zaghouan

Identifiant Unique : 1469199N

Le Conseil d'Administration de la Société Moez Bouraoui Turki réuni le 18 Juillet 2024 invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 3 septembre 2024 à 10 heures, au siège social de la société situé à Henchir Kafia Rouwayguia Zaghouan, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de dépassement des délais de la tenue de la présente assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2023.
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.
4. Approbation des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
7. Quitus aux administrateurs
8. Fixation des jetons de présence.
9. Questions diverses.

2024R02039SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Tunisienne de Navigation

Société anonyme

Capital : 126.000.000 Dinars

Siège social : 5 Rue Dag Hammarskjöld 1001 Tunis

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 août 2024 à 8h30 au siège de la Compagnie, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 5 Août 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des états financiers de la Compagnie Tunisienne de Navigation au titre de l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021.
3. Lecture des rapports de gestions et des états financiers des comptes consolidés pour l'exercice 2021.
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour les comptes consolidés de la Compagnie au titre de l'exercice 2021.
5. Approbation des comptes individuels et des comptes consolidés de la Compagnie Tunisienne de Navigation au titre de l'exercice 2021
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
8. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation au titre de l'exercice 2021.
9. Allocation des jetons de présence aux membres du Comité Permanant d'Audit.
10. Cooptation des Administrateurs.
11. Approbation des avances accordées au fonds social portées au bilan de la Compagnie Tunisienne de Navigation fin 2021.

2024R02086SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Tunisienne de Navigation

Société anonyme

Capital : 126.000.000 Dinars

Siège social : 5 Rue Dag Hammarskjöld 1001 Tunis

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 Août 2024 à 11h au siège de la Compagnie, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 5 Août 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Compagnie en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024R02087SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ortho-cast

SA au capital de 950 000.000

Siège social : Zone Industrielle Enfidha II - 4030

MF : 1181452/N

Messieurs les actionnaires de la Société Ortho-cast sont invités à

assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 1 septembre 2024 à 15h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2024S00999SANB3

Convocation à l'assemblée générale

L'ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.209.300 dinars

Siège social : Route Sidi Salem Km 2 Sfax

Identifiant unique : 915562S/P/M/000

Les communes actionnaires au capital de la Société de l'Abattoir Unifié de Sfax mentionnée ci-dessus sont convoquées à assister à deux Assemblées Générales ci-dessous indiquées :

1- Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au Palais de la Municipalité de Sfax le mardi 27 Août 2024, à 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Affectation des Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Election des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au Palais de la Municipalité de Sfax le mardi 27 Août 2024, à 12.30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social de la SAUS.

- Approbation de la ratification et la mise à jour des statuts de la société le 23 Juillet 2024.

Cette annonce est considérée comme une convocation officielle à toutes les communes participantes.

2024X00960SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE GRAND MAGASIN

Route régionale n°83, route sidi Salem 9100 Sidi Bouzid

SA au capital 80 000 Dinars

IU : 0041221 N

Le Président Directeur Général de LA SOCIETE GRAND MAGASIN informe tous les actionnaires de la société Grand Magasin qu'ils sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire prévue pour le vendredi 30 août 2024 à partir de 12H, au siège social de la société sis à la route Sidi Salem 9100 Sidi Bouzid, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2024X00994SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SENSEA LAB SA

Société anonyme

Au capital de 1.100.000 dinars tunisiens

Siège social : 52, rue 8601 ZI La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 1471485M

Les actionnaires de la Société SENSEA LAB SA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Août 2024 à 10 heures au siège de la société au 52, Rue 8601, Z.I. la Charguia Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée;

- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions réglementées en vertu de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024401958SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MUTUELLE DU SAVOIR (ESPAF)

19, Rue Claude Bernard 1002 - Tunis

IU : 1463179/HMA/H

Capital social : 660.000 DT

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Mutuelle du Savoir sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire (exercice 2024), qui se tiendra le 30/8/2024 au siège de la Mutuelle Assurances de l'Enseignement, Complexe El Mechtel - Avenue Ouled Haffouz Tunis, a défaut de quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Ratification du mode et délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, pour l'exercice de l'année 2023.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Nomination d'administrateurs.

9. Points divers.

2024401963SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MUTUELLE DU SAVOIR (ESPAF)

19, Rue Claude Bernard 1002 - Tunis

IU : 1463179/HMA/H

Capital social : 2000 000 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Mutuelle du Savoir sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire (exercice 2023), qui se tiendra le 30/8/2024 au siège de la Mutuelle Assurances de l'Enseignement, Complexe El Mechtel - Avenue Ouled Haffouz Tunis, à défaut de quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1- Ratification du mode et délais de convocation ;

2- Modification de la deuxième résolution du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Mutuelle du Savoir tenu le 29/3/2024 ;

3- Modification de l'article n°7 des statuts de la Mutuelle du Savoir.

2024401964SANB3

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : 3, avenue Louis Braille - 1002 Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : N°0645176H

Les Actionnaires de la Société Groupement pour l'Informatique sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 3 septembre 2024 à 10 heures, à l'adresse du Commissaire aux Comptes, 18 rue Ibn Koutaiba, 2037 Menzah 7, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de la convocation à la présente Assemblée;

- Approbation du rapport d'activité au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 établis conformément à la loi et au système comptable des entreprises;

- Affectation des résultats de la société;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Questions diverses ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société.

2024401965SANB3

Société «Lumière Logistique»

Société anonyme

Au capital de 24.750.000 Dinars

Siège social : 79 Rue 9007 Sidi Fathallah - Tunis

Identifiant Unique : N°1259089P

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société «Lumière Logistique» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi vingt huit août 2024 à neuf heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Nomination des nouveaux administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2024401984SANB3

Convocation

STE CILLIUM PARK S.A

Au capital de 200000 dinars

Siège social : route Feriana Km 1 Kasserine 1200

MF : 1104513D/A/M/000

Les membres du conseil d'administration de la société CILLIUM PARK, sise à la route Feriana Km 1 Kasserine 1200, invitent tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire du 17 Août 2024 à neuf heures au siège de la société pour discuter des décisions suivantes :

- Le changement de la forme juridique de la société.

- Autres.

2024401991SANB3

Sociétés communautaires

Réunion Constitutif

La société citoyenne locale d'investissement et d'aménagement des secteurs sableux à Chébika Kairouan Informe les participants que l'assemblée générale constitutive de la société sera tenue le 20/8/2024 à 9H du matin à l'espace de Zaïri Abdelfateh zone l'egrine chebika - Kairouan.

Pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- L'Approbation des statuts de la société

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Election des membres du conseil d'administration

Contacté : Zeiri Faouzi : Tél : 98379215.

2024S01009SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

Mr. Mezri Ben Othman Ben Abdallah domicilié au 36 Rue de la libération à Beni Hassen titulaire de la CIN n°04048986 délivrée à Tunis le 4 septembre 2018, déclare au nom et avec procuration de Jamila bent Othman Ben Abdallah titulaire de la CIN n°04101296 délivrée à Tunis le 31 janvier 2005 en vertu d'une procuration déléguée rédigée par notaires, la perte du titre de propriété de sa procurante mentionnée n°15/7981 datée du 3 février 2010 l'objet de la redevance immobilier n°71710 Monastir, nommé «Essafha» selon le certificat de perte délivré par le poste de sécurité Nationale à Beni Hassen sous n°121 daté du 22/7/2024.

Cette annonce a été publiée dans le journal El Shourouk le 24/7/2024.

2024S00993DIVD2

Avis

M. Hamad El Waer annonce qu'il a perdu l'acte de partage daté le 16 juillet 2020 enregistré à Agareb le 01 octobre 2020 n°M016928 à l'attestation de deux notaires Bedbabis Wided et Fetoui Manel concernant la totalité du 10081.36 m et 10432 m situé à la route bechka km 35 Sfax. Il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Bedbabis Wided situé dans la rue de Med ben Jouida Agareb Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2024X00993DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohammad ben Salim El Mnif annoncent que le titre de propriété de leur défunt de la totalité d'une parcelle ouest d'une superficie de 4207 m² située à Ghabet Sfax route el Ain Km 8 objet de l'acte de vente datée le 22 janvier 1995 conclue par les deux notaires Kais et Mohammad Ali Karray étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Mrabet Saber route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente, toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00996DIVD2

Avis

Les héritiers d'Ali Ben Mohamed Zlitni annoncent que les deux titres de propriété de leur défunt de la totalité du reste d'une parcelle nord ouest d'une superficie de 225 m² où est édifiée une maison située à Sfax route Manzel Cheker Km 7 objet de l'acte de vente daté le 27 décembre 1964 et l'acte de vente daté le 30 avril 1974 les deux actes sont conclus par les deux notaires Ahmed Chelly et Mohamad Hbib Eleuch étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00997DIVD2

Avis

Les héritiers de Mahmoud Ben Ali el Bakkouch annoncent que le titre de propriété de leur défunt de la totalité du reste d'une parcelle ouest et construction édifiée située à Ghbet Sfax route el Ain Km 6 objet de l'acte de partage notarial datée le 3 décembre 1970 conclue par les deux notaires Ibrahim Hbeib et Mahmoud el Mzaw étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00998DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohammad ben Atia Dammak annoncent que le titre de propriété de leur défunt de la totalité d'une parcelle nord ouest d'une superficie de 2196 m² située à Ghbet Sfax route el Ain Km 8 objet de l'acte de donation daté le 18 septembre 1969 conclue par les deux notaires Omar Kammoun et Taib Khlif étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00999DIVD2

Avis

Les héritiers de Mme Fatma bent Otman ben Hadj Hsen Treki qui sont Hamed - Sahbi et Zohra fils Ali ben Ali Agrebi annoncent qu'ils ont perdu leur titre de propriété (سند ملكية) N 02/5802 du titre de propriété n°77061 Sfax et ils veulent extraire un autre titre au lieu du perdu aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ketata Moncef siégeant à l'avenue 5 décembre N14 Sfax Medina dans un délai de 30 jours.

2024X01003DIVD2